

Cette politique vise à clarifier les règles liées à l'implication des familles à la vie de l'école. Considérant que c'est un privilège de faire partie de l'école alternative Papillon-d'Or et que ce privilège est limité à quelques familles. Cela permet de s'assurer que chaque famille respecte son engagement en lien avec l'implication et son adhésion aux valeurs de l'école.

Définition de mention « verte » :

- Famille qui a accompli les quatre (4) heures d'implication mensuelle requises et qui les a transmises dans le délai établi.

Définition de mention « rouge » :

- Lorsqu'une famille n'effectue aucune heure durant un mois donné, elle obtient deux mentions « rouges ».
- Une famille n'ayant pas complété les quatre (4) heures mensuelles requises obtient une mention « rouge » pour le mois en question.
- Une famille qui ne transmet pas ses heures d'implication dans le délai établi par le comité obtient une mention « rouge ».

Procédurier concernant l'obtention de mention(s) « rouge(s) »

- **1^{er} rouge :** Un courriel de la part du comité implication sera envoyé à la famille concernée afin de cerner avec elle le problème et voir les solutions possibles pour sa participation.
- **2^{ème} rouge :** La direction contactera la famille concernée afin de connaître les raisons expliquant le manque d'implication. La direction jugera des actions à entreprendre par la famille pour corriger la situation. Elles devront convenir d'un plan d'action à respecter pour le reste de l'année.
- **3^{ème} rouge :** La famille devra se soumettre à une entrevue de motivation devant un comité formé par le CÉ. Ce comité décidera par la suite si la famille sera acceptée à nouveau ou refusée pour la prochaine année avec l'appui du CÉ. Une famille soumettant une fausse déclaration pourrait se voir elle aussi soumise aux procédures du 3^{ème} rouge.

Activité de financement : Une famille ayant une absence non-motivée à l'activité de financement annuelle obligatoire en place (ex : Bazar) se verra attribuer automatiquement une mention « rouge » pour l'année scolaire suivante.

Le cumul des mentions « rouges » mensuelles est comptabilisé par année scolaire, soit de septembre à juin.

Il est important de garder en tête qu'il est de votre responsabilité de faire parvenir vos heures d'implication dans les délais accordés. Votre courriel doit inclure les heures faites avec la date, le titre de l'activité et la personne les ayant effectuées ainsi que votre total d'heures pour le mois.

Le comité travaille fort pour vous aider et reste disponible en tout temps pour vous faire des suggestions et répondre à vos questions.

Faisons tous de notre mieux, soyons proactifs et ainsi permettons à tous de se concentrer sur le plus important, l'éducation de nos enfants !

**** Le traitement des situations particulières se fera selon le bon jugement du comité implication et de la direction. ****